



N°2021/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021**

**OBJET
DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE 2021
POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE EN VUE DE LA SAUVEGARDE DU
BATIMENT ET LE CHANGEMENT DE 2 FENETRES DE LA MAIRIE**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt et un janvier, se sont réunis à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Eric CUENOT, Evelyne PETIT, Maurice PERRAULT, Michel RICHARD, Valérie DURAND, Jean-Marc PROVOST

Etaient absents : Martine ETARD, Alexis HONGRE, Marc SIMONNEAUX (donne pouvoir à Evelyne PETIT), Frédéric LHERM (donne pouvoir à Damien GUIBOUT)

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 7

VOTANTS : 9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle TERC2030398J du 18 novembre 2020 relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales.

VU l'instruction interministérielle TERB2000342C du 14 janvier 2020 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement,

CONSIDERANT l'urgence de réaliser des travaux de rénovation de l'Eglise de plus en plus détériorée dont l'état présente un réel danger pour le bâtiment,

CONSIDERANT que deux fenêtres de la mairie doivent être changées afin d'optimiser l'isolation du bureau.

ENTENDU l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'état dans le cadre du plan de relance 2021 pour la rénovation de l'église, et le changement de 2 fenêtres de la mairie.

DONNE DÉLÉGATION à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution des formalités administratives et contractuelles en vue de l'obtention de cette subvention.

Le Maire
Damien GUIBOUT

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.